

FAIRE APPEL À LA

TÉLÉCONSULTATION

Vos professionnels de santé, partout avec vous.

Depuis plusieurs années maintenant, la consultation médicale à distance est **remboursée par la Sécurité Sociale**. La télémédecine est en effet un enjeu clé dans l'amélioration du système de santé et de **l'accès aux soins pour tous**, y compris dans les déserts médicaux. Elle permet également de désengorger les urgences et d'éviter les déplacements systématiques.

COMMENT ACCÉDER À LA TÉLÉCONSULTATION ?



PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR LES PLATEFORMES DÉDIÉES

Doctolib, Qare, Medaviz, Maïia,... Plusieurs plateformes sur lesquelles il est possible de réserver un rendez-vous avec votre médecin généraliste ou votre spécialiste selon votre besoin. Au même titre qu'une consultation médicale, la téléconsultation avec votre généraliste ou spécialiste est facturée et remboursée par la Sécurité Sociale et votre complémentaire santé lorsque vous **respectez le parcours de soins**.



OU

PRENDRE RENDEZ-VOUS DEPUIS VOTRE ESPACE ASSURÉ rubrique "Mes services"



Lorsque le service est **inclus dans votre contrat frais de santé**, il est accessible **depuis votre espace assuré**. Vous pouvez ainsi consulter un médecin généraliste disponible rapidement.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter directement votre livret de garanties.



NOTRE CONSEIL

Enregistrez le numéro de téléphone dédié, spécifié sur votre espace, ou **la plateforme d'accès au service**, pour y avoir recours facilement lors d'une urgence.



Bien Plus

qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance